

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 mai 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Appel à projet européen H2020 : la Ville de Dijon et Dijon Métropole lauréates ; Labellisation Cit'ergie : un label européen commun pour deux collectivités engagée dans une même démarche ; Concours Capitale Verte Européenne : la Ville de Dijon figure parmi les 4 finalistes du concours

M. MASSON expose :

Mesdames, Messieurs,

Appel à projet européen H2020 : la Ville de Dijon et Dijon métropole lauréates

La Ville de Dijon et Dijon métropole viennent de remporter l'appel à projet européen H2020, Villes et Communautés Intelligentes, fleuron des appels à projet européens, de par l'exigence et l'ambition attendue ainsi que la difficulté à le gagner. Sur 12 candidatures déposées cette année, seule notre candidature a été retenue.

L'appel à projet

Les accords de Paris signés lors de la COP 21 (décembre 2015) ont fixés comme objectif zéro émissions de GES d'ici la fin du XXIème siècle. Pour les mettre en œuvre, La commission européenne a adopté le pacte d'Amsterdam, dont l'objectif vise à promouvoir le développement de villes à énergie positive à l'horizon 2040.

L'objectif de cet appel à projet est de faire émerger des quartiers à énergie positive, qui produisent plus d'énergie sur 1 année qu'ils n'en consomment, et qui ensuite seront dupliqués afin d'atteindre l'objectif de villes à énergie positive.

La candidature RESPONSE

Notre candidature est composée de 53 partenaires européens dont 8 villes, des universités et centres de recherche, des partenaires publics, des entreprises, des industriels et des start-up.

Elle vise à construire des quartiers à énergie positive grâce au déploiement de solutions innovantes au sein de deux villes phares Dijon et Turku (Finlande). Puis en s'appuyant sur l'expérimentation de ces quartiers et un travail de duplication des solutions, les deux villes phares ainsi que 6 villes suiveuses européennes devront construire leur vision ambitieuse à horizon 2050.

Les solutions déployées sur Dijon dans la proposition :

- La construction de deux quartiers à énergie positive dans le périmètre du nouveau projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche, labellisé éco-quartier. Ainsi, des solutions permettant de réduire les consommations énergétiques vont être déployées. Les énergies renouvelables seront renforcées au niveau du réseau de chaleur et pour répondre à la demande en électricité. Des solutions de stockage de l'énergie seront expérimentées. Enfin, une expérimentation d'auto-consommation collective de très grande envergure sera déployée.
- Un tableau de bord, construit à partir de données temps réels, permettra à la fois de suivre les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain, et d'identifier des solutions à déployer sur le territoire pour atteindre les objectifs à 2050 du fait de ses fonctions d'aide à la décision. Par ailleurs, des applications seront créées afin de prévoir, d'une part, les flots de chaleurs urbains ainsi que les canicules et, d'autre part, la qualité de l'air.
- Des solutions de mobilisation des habitants et des acteurs socio-économiques seront déployées : des hackatons à destination des étudiants, des dispositifs d'accompagnement à la création de solutions innovantes, une plateforme de mobilisation des habitants, etc.

Labellisation Cit'ergie : un label européen commun pour deux collectivités engagée dans une même démarche

Dijon métropole et la Ville de Dijon ont relancé, début 2019, le processus de Labellisation Cit'ergie afin d'obtenir un label européen commun récompensant leur politique climat air énergie.

Qu'est-ce que Cit'ergie ?

Le dispositif Cit'ergie, qui a fêté ses 10 ans d'existence en 2018, porté par l'ADEME, s'adresse aux collectivités qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique climat air énergie. Basé sur le principe d'une labellisation, il récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat air énergie de la collectivité et ses actions en découlant. Il s'articule autour de trois niveaux de labellisation : Cit'ergie GOLD, Cit'ergie et CAP Cit'ergie. En 2018, 131 collectivités ont fait partie de la démarche Cit'ergie (soit 15 millions d'habitants couverts (22%).

6 domaines sont prédéfinis permettent d'évaluer, selon un barème de notation, les actions de la collectivité : Développement territorial, Patrimoine de la collectivité, Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement, Mobilité, Organisation interne, Communication, coopération.

Aujourd'hui, plus de 1 456 collectivités sont engagées en démarche European Energy Award en Autriche (e5), Allemagne (European Energy Award Deutschland), France (Cit'ergie), Italie, Liechtenstein, Luxembourg (Pacte Climat), Monaco, Suisse (Cité de l'énergie). Ils représentent 47 millions d'habitants.

Pourquoi un label commun Ville de Dijon/Dijon métropole ?

En 2013 : La Ville de Dijon a obtenu le label Cit'ergie en atteignant 54 % de son potentiel. En 2014 : Dijon métropole a obtenu le label Cit'ergie en atteignant 53 % de son potentiel.

En devenant une métropole en 2018, Dijon métropole a pris des compétences nouvelles qui ont conduit à une forte mutualisation de nombreux services et d'agents entre la Ville de Dijon et Dijon métropole ainsi que de nouvelles réorganisations de travail en interne.

La Commission Nationale d'Attribution du Label a remis à la Ville de Dijon et à Dijon métropole, lors des Assises de l'Energie, au mois de Janvier 2020 à Bordeaux, le label Cit'ergie : les 2 collectivités ayant obtenu un score de 63,1 %.

La prochaine étape, dernière et plus haute marche du processus sera la labellisation Cit'ergie GOLD

Concours « Capitale Verte Européenne 2022 »

La ville de Dijon figure parmi les 4 finalistes du concours « Capitale Verte Européenne 2022 » organisé par la commission européenne. 18 grandes villes européennes avaient été sélectionnées à l'issue d'une première phase (dont 3 françaises) : Lyon, Grenoble, Turin, Budapest, Sofia, Zagreb, Murcia...

Aujourd'hui, ce sont donc les villes de Dijon, Turin, Grenoble et Tallin qui se disputeront la 1ère place du concours.

Cette formidable nouvelle confirme la place de Dijon comme l'une des villes les plus vertes d'Europe qui possède de nombreux atouts. Ils seront mis en valeur lors du grand oral, dernière étape pour le choix du lauréat : une politique environnementale ambitieuse et intelligente qui s'appuie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergies vertes, la qualité de l'air, le développement des modes de transport doux avec le tramway, la centaine de bus hybrides et la poursuite des aménagements cyclables, le développement du secteur piétonnier, un urbanisme maîtrisé attentif à la préservation des terres agricoles, le réseau de chaleur urbain qui poursuit son développement et qui est alimenté à 70 % par les énergies renouvelables, la création d'une ferme photovoltaïque et d'une station hydrogène, OnDijon qui permettra à terme de réaliser 65 % d'économie d'énergie...

Le respect de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont au cœur de l'action municipale : 825 hectares d'espaces verts, 50 000 arbres et 0 produit phytosanitaire, 0 glyphosate, c'est aussi cela être une ville verte.

Dijon bénéficie d'une bonne qualité de l'air, d'une ceinture verte confortée, d'un espace public apaisé, pour le bien-être et le bien vivre des Dijonnais et des générations futures.